



Réf : SV/ML/PG/GM/SD/KM  
Tel : 01.64.79.31.02  
E mail : [katia.montagu@fdsea77.fr](mailto:katia.montagu@fdsea77.fr)  
[www.fdsea77.fr](http://www.fdsea77.fr)

**Monsieur Benoit CHEVRON**  
Président de la FDC77  
La Maison suisse  
1016, rue de Fontainebleau  
77720 BRÉAU

Monsieur le Président,

La gestion des dégâts de grands gibiers est un sujet que le monde de la chasse et le monde agricole partagent et doivent encore mieux appréhender.

Vous avez adressé à vos chasseurs une communication pour leur demander de réduire les populations de sangliers. Pour nous, la chasse et les prélèvements du mois de novembre au mois de février sont les seuls outils qui permettent de réduire les populations. Toutes autres mesures de protection n'ont pour but que de limiter l'impact des sangliers.

La baisse des dégâts passera en premier lieu par la baisse des populations des sangliers.

Nous étions à vos côtés pour développer des solutions tant sur la boîte à outils que sur le plan financier. Certes, nous avons des divergences mais nous pensons que nos objectifs étaient partagés.

Aussi, nous n'avons pas compris votre changement de politique contre les agriculteurs, abattements à tout va, changement de la politique de clôture ou encore facturation de nouveaux frais pour protéger les cultures.

Pour autant, nous estimons qu'il est de notre devoir d'avancer et de proposer des solutions.

Depuis deux ans, l'Etat a souhaité développer de nouvelles possibilités pour protéger les cultures mais surtout pour diminuer les populations. Aujourd'hui, nous sommes loin des objectifs définis par le schéma départemental de gestion cynégétique qui imposait réglementairement un prélèvement moyen de 10 000 individus.

Nous avons co-construit la boîte à outils seine-et-marnaise. Au regard des chiffres, nous pensons qu'il faut engager dès maintenant tous les outils supplémentaires à savoir le piégeage, le tir de nuit voire le tir sur les zones d'appâtage. Il est indispensable que les chasseurs disposent de tous les moyens pour réduire les populations.

Sur les mesures de protection comme les clôtures, vous avez fait le choix unilatéral de modifier votre engagement dans ce moyen de protection. Face aux remontées du terrain, vous êtes revenu vers nous avec différents schémas.

.../...

Nous avons bien pris note.

En premier lieu, la pose de la clôture ne peut pas être à la charge des exploitants et à aucun moment un agriculteur qui n'aurait pas les moyens ou la volonté d'investir dans une clôture ne doit être pénalisé dans son indemnisation. Ce sont les agriculteurs qui subissent les dégâts des massifs voisins. Sur les propositions mises sur la table, nous allons mobiliser notre commission faune sauvage et nous reviendrons vers vous.

Sur la politique d'abattement de votre Fédération envers les agriculteurs, nous refusons votre démarche du « un abattement pour connaître la situation sur le terrain ». Nous ne sommes pas opposés au principe de l'abattement lorsqu'un agriculteur est en faute mais ceux-ci doivent être proposés après une enquête de terrain et non l'inverse. Par ailleurs, nous demandons que, pour tout dossier avec abattement proposé par la FDC77, ce dernier soit présenté lors de la CDCFS suivante.

Il est anormal que des dossiers prennent plusieurs mois pour être traités.

Enfin quant aux tirs de protection, nous pensons qu'il faut aller plus loin. Comment expliquer une taxe de 130 € pour que le Préfet prenne un arrêté de tir de protection dès le premier avril ? Comment expliquer à un chasseur, qui protège une culture, qu'il est obligé d'apposer un bouton ?

Une première démarche a été proposée pour la suppression du bouton du 1<sup>er</sup> mars à l'ouverture générale de la chasse. Nous la saluons, mais vous devez aller plus loin en supprimant ce bouton lors des tirs d'affût, des tirs autour des machines et des tirs dans les cultures quelle que soit la date. En bref, il faut lever tous les freins pour le tir du sanglier.

L'impact financier de la perte de ces boutons sera gommé par les diminutions des dégâts et des populations.

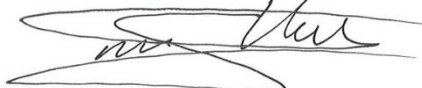
Monsieur le Président, la ruralité que nos deux mondes portent haut a tout à perdre et nos opposants ont tout à gagner de nos dissensions. Aussi, par ces propositions nous souhaitons apporter notre concours.

Si le dossier « clôtures » demande un peu plus de recul et de travail, pour les autres points nous restons à votre disposition pour échanger. Nous attendons de votre part des propositions de dates.

Dans cette attente et vous en remerciant par avance,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre parfaite considération.

Président de la FDSEA77 :



Samuel VANDAELE

Président de JA77 :



Maxime LIEVIN

Président de la commission faune sauvage  
de la FDSEA77



Philippe GIRARDOT

Président de la commission faune sauvage  
JA77



Guillaume MARIS